
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant
la dénomination d'un établissement de l'enseignement de la
Communauté française**

A.Gt 09-10-2001

M.B. 28-12-2001

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 6 juillet 1970 sur l'enseignement spécial;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 8 décembre 1989 relatif
à la dénomination des établissements d'enseignement organisés par la Communauté,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'Institut d'Enseignement spécialisé de la Communauté française à
Beloil portera l'appellation : «L'Arc-en-Ciel» - Institut d'enseignement spécialisé de la
Communauté française.

Article 2. - Toute disposition antérieure contraire au présent arrêté est abrogée.

